



ERREURS SUR ARRÊTÉS DE C À B DES CORRECTIONS D'ICI L'ÉTÉ ?

Saisi à plusieurs reprises sur les erreurs de reclassement des agents promus en catégorie B au 1er janvier 2022, la section BPATS de la DRCPN nous informe ce jour que « **des mesures correctrices vont être mises en place, en lien avec les SGAMI, pour un retour à la normale à l'été** ».

De nouveaux arrêtés à venir

Rappel : Le décret n°2021-1834 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la

fonction publique de l'Etat et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle aux fonctionnaires de catégorie C devait être pris en compte pour déterminer l'échelon de reclassement dans la catégorie B.

EN CAS DE DOUTE SUR VOTRE SITUATION, CONTACTEZ VOS DÉLÉGUÉS

